



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 14 novembre 2024

Délibération n° 2024_14

**portant approbation du procès-verbal
du conseil d'administration du 27 juin 2024**

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2024 est adopté.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 14 novembre 2024

Délibération n° 2024_15

portant approbation du programme des expositions 2025-2026

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le programme des expositions 2025-2026 est adopté.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024


Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 14 novembre 2024

Délibération n° 2024_16

portant approbation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2024

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **75 ETPT** sous plafond et 1 ETPT hors plafond ;
- **23 157 819 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - ✓ 5 800 000 € pour l'enveloppe Personnel
 - ✓ 9 834 566 € pour l'enveloppe Fonctionnement
 - ✓ 7 523 253 € pour l'enveloppe Investissement
- **17 140 098 €** de crédits de paiement dont :
 - ✓ 5 800 000 € pour l'enveloppe Personnel
 - ✓ 8 565 010 € pour l'enveloppe Fonctionnement
 - ✓ 2 775 088 € pour l'enveloppe Investissement
- **18 172 053 €** de prévisions de recettes
- **+1 031 955 €** de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **+ 1 031 955 €** de variation de trésorerie
- **- 58 548 €** de résultat prévisionnel
- **- 88 548 €** de capacité d'autofinancement
- **+ 1 031 955 €** de variation du Fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : Le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2024 est adopté.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 14 novembre 2024

Délibération n° 2024_17

portant approbation du budget initial de l'exercice 2025

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Article 1 : Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **75 ETPT** sous plafond et **2,5 ETPT** hors plafond ;
- **14 641 200 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - ✓ 6 235 000 € pour l'enveloppe Personnel
 - ✓ 7 413 800 € pour l'enveloppe Fonctionnement
 - ✓ 992 400 € pour l'enveloppe Investissement
- **19 187 700 €** de crédits de paiement dont :
 - ✓ 6 235 000 € pour l'enveloppe Personnel
 - ✓ 8 652 300 € pour l'enveloppe Fonctionnement
 - ✓ 4 300 400 € pour l'enveloppe Investissement
- **16 626 579 €** de prévisions de recettes
- **-2 561 121 €** de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ - **1 356 062 €** de résultat prévisionnel
- ✓ - **1 235 004 €** de capacité d'autofinancement
- ✓ - **2 561 121 €** de variation de Fonds de roulement
- ✓ - **2 561 121 €** de variation de trésorerie

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : Le budget initial de l'exercice 2025 est adopté.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 14 novembre 2024

Délibération n° 2024-18

portant approbation de la cartographie des risques et du plan d'actions associé relatif au contrôle interne budgétaire et comptable

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée réuni le 14 novembre 2024,

- ✓ Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- ✓ Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 215 ;
- ✓ Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Etablissement public du Palais de la Porte Dorée et notamment son article 15-4° ;
- ✓ Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable pris en application de l'article 215 du décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

APPROUVE LA DELIBERATION SUIVANTE :

La cartographie des risques et le plan d'actions du contrôle interne budgétaire et comptable sont adoptés.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024


Le Président du Conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 14 novembre 2024

Délibération n° 2024_19

portant approbation du plan d'action achats de l'exercice 2025

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le plan d'action achats de l'exercice 2025 est adopté.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024


Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 14 novembre 2024

Délibération n° 2024_20

portant approbation de la signature d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public n° 2023-453 relatif à l'exploitation dans les espaces administratifs de distributeurs automatiques

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

La signature d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public n° 2024-488 relatif à l'installation, l'exploitation et l'entretien de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires pour une durée totale de trente-six mois est adoptée.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU